



ÉTABLISSEMENT

Ville de Nice / Métropole NCA
(06)
Direction de la Commande
Publique - Service des Marchés
Publics
45 rue Gioffredo
06364 NICE CEDEX 4

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Nice (06), 5rue de l'hôtel de Ville, 06364 Nice cedex 4, FRANCE. Tél. : +33 497134470. Courriel : dao@nicedazur.org. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.e-marches06.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.e-marches06.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.e-marches06.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.e-marches06.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : 21V0503 - Reconversion du Palais des Expositions - Travaux de renforcement et travaux préparatoires

II.1.2) Code CPV principal

45220000

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

La présente consultation est lancée suivant la procédure : Procédure avec négociation - R.2124-3-4° et R.2161-12 à 20 du Code de la commande publique. La consultation a pour objet : Les travaux sont relatifs au renforcement des voûtes et du plancher du Palais des Expositions.

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 14000000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45262700 , 45262310 , 45262210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Nice

II.2.4) Description des prestations

Marché à prix unitaire

La durée prévisionnelle du contrat est de : 15 mois.

Caractéristiques principales du marché :

Par ouvrage :

Renforcement de la voute principale : cf article 1.5 du Règlement de Consultation (RC)

Plancher sur le Paillon : cf article 1.5 du RC

Galerie de visite : cf article 1.5 du RC

Justification du recours à la présente procédure :

Les travaux pour la Halle du Palais des Expositions consistent : • à renforcer en sous-oeuvre une structure des années 50 constituée d'une voûte reposant sur des consoles rotulées et précontrainte. La structure est construite sur un sol de mauvaise qualité et enjambe un ouvrage d'art multi-voûtes couvrant le Paillon. Cette structure est sensible, en équilibre sur les consoles : des déplacements de quelques centimètres peuvent entraîner la ruine de l'ouvrage. D'ailleurs les voûtes sont instrumentées et surveillées constamment. Le renforcement consiste également à rendre la structure apte à supporter des sollicitations sismiques, ce qui n'est pas le cas actuellement.

- A préparer la réalisation ultérieure de nouveaux bâtiments (théâtre, salle auditorium) à l'intérieur de la Halle du Palais des expositions. La réalisation des travaux objet de la consultation sont des travaux d'ouvrages d'art et des travaux spéciaux : renforcement par micropieux, carottage à travers des piles en béton armé, précontrainte par haubans des résilles extérieures et remplacement des planchers par des tabliers en poutrelles enrobées. Il est à noter qu'une réalisation non maîtrisée pourrait générer des risques techniques et financiers majeurs. Les travaux à réaliser sont donc des travaux de technicités complexes.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 45%

Performance e matière de protection de l'environnement : 15%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 15

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal d'opérateurs envisagé : 2. Nombre maximal : 6.

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 16 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

- Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée
- Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée
- DUME / eDUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (document unique de marché européen) prévu par le règlement 2016/7 de la commission européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la présente consultation. Le DUME devra être dûment complété.
- Déclaration de sous-traitance (DC4 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Uniquement pour les prestations de services et/ou de travaux au présent marché. Elle devra être complétée, datée et pourra être d'ores et déjà signée.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Chiffres d'affaires plusieurs exercices :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Au vu de l'importance et de la complexité des travaux, seront éliminés les soumissionnaires ne justifiant pas d'un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois (3) dernières années, supérieur ou égal à 10 (dix) millions d'euros dans le domaine des travaux de génie civil, objet

de la présente consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Certificats de qualification professionnelle :

Certificats de qualification professionnelle ou équivalents établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres

Etats membres :

Qualifications FNTP :

1121 : ouvrages de technicité moyenne à haute,

2421 : micro pieux à injection répétitive et sélective,

Qualification OPQIBI 1819 : ingénierie de ponts complexes.

- Références de travaux :

présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date, le lieu, le type de prestations, la bonne atteinte des objectifs définis dans le marché (qualité, performance, délai,...).

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Mardi 14 septembre 2021 - 14:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A/ Le présent contrat pourra être attribué à un seul opérateur économique ou à un groupement d'opérateurs économiques.

Si le présent contrat est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du présent contrat.

Motivation(s) relative(s) à l'imposition d'un groupement solidaire : Afin d'optimiser la gestion du marché, de faciliter les échanges et pour assurer la sécurité financière de l'acheteur en cas de défaillance de l'un des membres du groupement compte tenu des natures de travaux, il est précisé que si le présent marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du présent marché. Ainsi les échanges seront effectués avec le mandataire du groupement solidaire. Il est précisé que les natures de travaux appartiennent au domaine du génie civil et sont indissociables.

Il est interdit de présenter pour le marché ou certains de ses lots plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

B/ Les exigences minimales que doivent respecter les offres sont les suivantes :

- Renforcement des piles de l'ouvrage du Paillon par mise en oeuvre de micropieux de type IV,
- Renforcement des voûtes de la halle du Palais des Expositions par précontrainte / haubans,
- Renforcement du Plancher par mise en place de tabliers continus en poutrelles métalliques enrobées de béton,
- Construction d'une galerie pour accéder à l'extrémité des poutres d'équilibrages.

C/ Visite : L'acheteur se réserve la possibilité de réaliser une visite facultative ou obligatoire dont les modalités de mise en oeuvre seront définies en phase offre.

D/Sélection des candidatures : (cf article 7 du RC) : Seront éliminés à l'issue de la première phase les candidats n'ayant pas produit les garanties, capacités et références suffisantes

E/ Adresses à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : uniquement par la plateforme adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

F/Conditions de remise des plis cf. Article 9 du Règlement de Consultation.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des fleurs CS 61039 , 06050 Nice cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

- 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat
- 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.
- 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, req. n°358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées
- 4) Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce (référé « secret des affaires » article R 557-3 du CJA) La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

15 juillet 2021